



## Décision n° 2024-62 du 8 juillets 2024

portant nomination du directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi nº 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

## décide

Monsieur Pascal Terrasse, directeur général adjoint, directeur de la stratégie et de la communication, chargé des relations extérieures, est nommé directeur général par intérim du Cerema, du 22 au 28 juillet 2024.

## Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 8 juillet 2024

Le directeur général

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 8 - 12 - 20 21, Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Cerema

Cer

Cerema
Lite des mobilités avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron Cedex - www.cerema.fr